

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE**  
**Association Nature Inc.**

Tenue à l'Auditorium de l'École secondaire Des Chutes située à Shawinigan, le 15 avril 2023 à 13h00.

<b>Membres du CA présents</b>	<b>Membres du CA absents</b>
Jessy Mélançon, président	Serge Blanchette, administrateur
Gilles M0rais, vice-président	
Joseph Blais, vice-président	
Pierre Grenier, trésorier	
Isabelle Gélinas, secrétaire-trésorier	
Christopher Collard, administrateur	<b>Autres personnes présentes</b>
Georges A. Dulac, administrateur	Anne-Marie Pratte, directrice générale
Alain Gervais, administrateur	Yves Lafond, président d'assemblée
Denis Mélançon, administrateur	Hélène Doucet, secrétaire de séance
Réjean Angelo Poirier, administrateur	Isabelle Gervais, secrétaire de séance
<b>91 membres ont signé le registre de présence à cette assemblée.</b>	

**1. Ouverture de l'assemblée générale spéciale**

M. Jessy Mélançon, président du conseil d'administration déclare l'assemblée générale spéciale ouverte à 13h13.

**2. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée**

M. Jessy Mélançon, président du conseil d'administration présente M. Yvon Lafond à l'assemblée en mentionnant son expérience en tant que président d'assemblée d'autres types d'organismes.

Il est proposé par M. Jessy Mélançon de nommer M. Yvon Lafond à titre de président de cette assemblée générale spéciale et de nommer Mme Isabelle Gervais & Mme Hélène Doucet en tant que secrétaire de séance. La proposition est secondée par M. Claude Urbain. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Résolution AGAS- 20230415-01 adoptée à l'unanimité.**

**3. Vérification du quorum**

M. Yvon Lafond remercie l'assemblée de sa confiance et mentionne également quelques règles de fonctionnement.

M. Yvon Lafond constate le quorum, quatre-vingt-onze (91) membres sont présents.

#### **4. Lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour**

M. Yvon Lafond fait la lecture de l'ordre du jour proposée dans l'avis de convocation :

1. Ouverture de l'assemblée générale spéciale
2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
5. Mot du président
6. Modifications aux règlements généraux
7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Jacques Guillemette et secondé par M. Marcel Beaudoin d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Résolution AGAS - 20230415-02 adoptée à l'unanimité.**

#### **5. Mot du président**

M. Jessy Mélançon souhaite la bienvenue à l'assemblée et rappelle à tous la mission des ZECS et le contexte de leur mise en œuvre, il y a de cela 45<sup>e</sup> ans !

Il mentionne que la refonte des règlements généraux a pour but de revoir la structure en place afin de l'adapter aux réalités actuelles.

Il présente Mme Anne-Marie Pratte, directrice générale et M. Michel Prince, coordonnateur et explique les changements de gouvernance envisagés.

#### **6. Modifications aux règlements généraux**

Le projet de modifications ayant été soumis aux membres par écrit, M. Jessy Mélançon, président du conseil d'administration présente les points les plus saillants des changements proposés aux règlements généraux.

- Changement au nombre d'administrateurs
- Modification du bulletin de candidature
- Possibilité de mettre en place un conseil exécutif
- Limiter le nombre d'année que les administrateurs pourront siéger au conseil.
- Changement au droit de parole
- Etc...

Un rappel est émis concernant le fait que tout changement aux règlements généraux doit être accepté par les 2/3 des membres présents.

M. Yvon Lafond demande un projet de résolution. Il est alors proposé par M. Michel Robert et secondé par M. Robert Delisle d'entériner les modifications aux règlements généraux telles que proposées par le conseil d'administration.

L'assemblée soulève des questionnements concernant la réduction du nombre d'administrateurs au conseil d'administration et quelques autres points :

- M. Marcel Beaudoin souligne que beaucoup d'organismes ont au moins sept (7) à neuf (9) administrateurs au conseil d'administration.
- M. Jacques Guillemette est favorable à une diminution du nombre d'administrateur mais favorise un maintien d'au moins neuf (9) administrateurs afin d'assurer autant que possible la représentativité du territoire.
- M. Jacques Guillemette préférerait que le droit de parole ne soit laissé qu'aux membres même si les non-membres sont les bienvenus dans la salle.
- M. Jacques Guillemette apprécie le fait de spécifier et clarifier la notion de « membre en règle au 30 novembre de l'année précédente ».
- M. Sébastien Blanchette apporte l'idée de quatre (4) sièges réservés à (4) secteurs : nord, sud, est et ouest du territoire afin d'éviter que des secteurs soient privilégiés.
- M. Jacques Guillemette mentionne que c'est en assemblée générale spéciale que les modifications à la tarification de la carte de membre peuvent être faites. Mme Anne-Marie Pratte, directrice générale, rectifie l'information puisque qu'il est possible de le faire en assemblée générale annuelle. Elle rappelle tout de même que la nouvelle tarification doit être transmise au ministère, actuellement le MELCCFP.

M. Jessy Mélançon, président du conseil d'administration souligne alors que chacun des administrateurs a le devoir de prendre des décisions en fonction de l'intérêt de l'ensemble de la ZEC et non de son secteur. Il souligne également que le conseil d'administration a fait ses devoirs et a vraiment pris le temps de réfléchir avant d'en arriver à la proposition actuelle. Il rappelle à l'assemblée que la taille des conseils d'administration tend à diminuer dans tous les organismes. C'est également la raison de l'embauche d'un directeur général. Favorisant ainsi un changement de rôle plus stratégique qu'opérationnel pour le conseil d'administration.

M. Yvon Lafond fait un retour sur la proposition de départ : il est proposé par M. Michel Robert et secondé par M. Robert Delisle d'entériner les modifications aux règlements généraux telles que proposées par le conseil d'administration.

Une proposition de vote scindé est discutée :

Il est alors proposé par M. Jacques Guillemette et secondé par M. Guy Ste-Marie d'entériner les modifications aux règlements généraux de la corporation mais en traitant à part le point visant la réduction du nombre d'administrateur au conseil d'administration le tout en tenant compte des petites incongruences qui seront corrigées par le conseil d'administration à la suite de son adoption et ce par souci de cohérence.

Un vote à main levée à lieu à l'aide des cartons. Contre : 2, Abstention : 0  
La proposition est adoptée à la majorité.

**Résolution AGAS - 20230415-03 adoptée à la majorité.**

Il est proposé par M. Jacques Guillemette et appuyé par M. Guy Ste-Marie de réduire la taille actuelle du conseil d'administration de onze (11) à neuf (9) membres et d'ajuster les incongruences par souci de cohérence.

Un vote à main levée a lieu à l'aide des cartons. Contre : 5, Abstention : 1  
La proposition est adoptée à la majorité.

**Résolution AGAS - 20230415-04 adoptée à la majorité.**

**7. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Claude Urbain et secondé par M. Luc Ducharme de lever l'assemblée.

M. Yvon Lafond déclare l'assemblée levée. Il est 13h53.

---

**Jessy Mélançon, Président**